

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de L'Education et des Collèges
Service des Actions Educatives
12326

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 SEPTEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO**

OBJET : Demandes de subventions départementales formulées par des associations à caractère éducatif. Année 2018 - 3ème répartition.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux collèges, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Conseil Départemental a inscrit au budget 2018 un crédit de 1120.000 € destiné à l'attribution de subventions départementales de fonctionnement réservées aux associations et organismes à caractère éducatif.

Dans le cadre de sa politique éducative volontariste, il est proposé de soutenir les projets des associations figurant en annexe:

- le renouvellement de subventions de fonctionnement général pour les associations à caractère éducatif qui interviennent en direction de collégiens, dont les activités principales s'effectuent pendant le temps scolaire ;
- le soutien à des projets spécifiques en lien avec les priorités départementales : l'expérimentation « Notre propre collège » suite à l'appel à projets, les actions du dispositif Passeur de Mémoire dans le cadre de la commémoration du Centenaire, des projets autour de la lecture, de l'écriture et de l'ouverture sur le monde ainsi que la poursuite des classes d'éducation artistique et culturelle.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

